

Augmentation des assurances du personnel

Les recettes :

Déficit de 780 euros en hébergement
Déficit de 18731 euros pour la dépendance
Excédent de 11762 euros pour la partie soins (ARS)
Résultat comptable de – 14 000 euros

Tarifs des repas du personnel et des repas résidence

Environ 3% d'augmentation seront appliqué au 1er mai.

Visite d'accréditation

La visite aura lieu le 16 et 17 mai 2024.

6 résidents ont été choisi par l'établissement. 3 résidents sur les 6 seront choisi par les experts pour être interrogé.

Les représentants des familles du CVS seront également interrogés.

Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour ont été mis à jour.

Les tenues du personnel :

Solution pour reconnaître la fonction d'un agent dans la maison :

- Badge plastique d'une couleur différente pour chaque fonction (ASH, Infirmière, Aide-soignante, Cuisine, Lingerie)
- Trombinoscope avec photo, prénom et fonction de l'agent.

Plan bleu :

Protocoles que l'ehpad met en place par exemple lors des canicules.

Questions Diverses

Questions posées/points soulevés	Réponses apportées par la Direction
De l'air est ressenti dans la salle de restauration, les résidents des tables à proximité des vitres ont froid	La Direction va regarder.
Les entrées et les desserts sont encore trop froids	La cuisine en a été informée.



**EHPAD les Tilleuls
Aurec sur Loire**

Compte rendu Conseil de la Vie Sociale

Date : 30 avril 2024

Présents :

Madame CORREIA, représentant des résidents
Monsieur Faure, représentant des résidents
Monsieur VIGNAL, représentant des résidents
Madame NANTAS, représentant des familles
Madame GUILLOUD, représentant des familles
Monsieur TRANCHARD, représentant des familles
Monsieur SOUCHON

Madame Saulnier, Représentant du personnel
Madame TINOCO, adjoint des cadres
Madame PHILIPPOT, cadre de santé
Monsieur VERRON, Directeur
Docteur DUBOEUF, médecin coordonnateur

Excusée :

Mme PARRAT, Mairie

Rappel de l'ordre du Jour :

- ERRD 2024
- Tarifs repas du personnel
- Tarifs repas fournis à la résidence
- Visite accréditation
- Règlement de fonctionnement/ contrat de séjour
- Evènements indésirables et logiciel AGEVAL

ERRD 2024

58573 euros ont été investis sur 2023 sur un budget de 60000 euros (construction d'une pergola, réparation de la porte de l'unité sécurisée, achat d'un ensemble de lit d'occasion, rénovation intérieure...)

Le taux d'occupation s'est élevé à 99.18%.

724 ont été réalisées en hébergement temporaire.

5 résidents bénéficient de l'aide sociale.

Le budget chauffage a légèrement été dépassé.

Les salaires du personnel a été revalorisé (point d'indice)

Le CVS refuse que les nouveaux résidents soient admis avec leurs animaux de compagnie. En revanche, la présence des animaux en laisse avec les familles ou des professionnels animaliers est toléré	
Une famille demande s'il est possible d'installer des téléalarmes pour les chutes.	La direction va faire des devis.
Les poires d'appel doivent être à proximité du résident	Un rappel sera fait en relèvé
Une unité d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes va t-elle être ouverte ?	Non pas pour le moment car les autorités tutélaires n'accordent pas des places pour ce type d'hébergement actuellement. Ces demandes seront à étudier dans le cadre du projet d'établissement et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
Il est impératif de vider les chaises garde-robe et les urinaux	Un rappel sera fait en relèvé
Il y a un risque de chute important en salle d'activité sur les temps où les soignants sont en relèvé ou en chambre	
Remerciements à la cuisine pour les pâtisseries des anniversaires qui sont très bonnes	
Les représentants des familles du CVS ont une confiance envers le personnel de l'établissement " Nous n'avons pas peur qu'il y est de la maltraitance"	

La séance est clôturée à 17 heures par le président Monsieur VIGNAL.

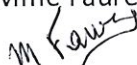
Mr Vignal



Mme Correia



Mme Faure



Mr Souchon

Mme Nantas



Mme Guilloud



Mrr Tranchard

